



# Les déchets en chiffres en France



**DONNÉES ET RÉFÉRENCES**

**ADEME**



Agence de l'Environnement  
et de la Maîtrise de l'Énergie

Edition 2009

## Principales sources utilisées dans ce document :

- Enquêtes ADEME (ITOM 2006, Bilan du recyclage 2006, Données collectes sélectives 2006, Enquêtes collecte 2005 et 2007),
- SESSI / Service des études et des statistiques industrielles du Ministère de l'Economie, de l'Industrie et de l'Emploi, Enquête déchets des entreprises 2004,
- Etudes, enquêtes ou actualisations de bases de données de l'ADEME et du Service de l'observation et des statistiques du Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de la Mer.

*Le recours à diverses sources conduit à des dates de références différentes selon les sujets.*

Les faits marquants .....	3
<b>1. Quantités</b>	
La production de déchets .....	4
La production d'ordures ménagères .....	5
La production de déchets des activités économiques .....	7
<b>2. Collecte et traitement</b>	
Les déchets collectés par le service public en 2007 .....	8
Le parc des installations de traitement et de stockage des déchets ménagers .....	10
Le recyclage et la valorisation des déchets .....	13
La valorisation organique et la valorisation énergétique .....	14
Les principales filières industrielles .....	15
<b>3. L'économie des déchets</b> .....	21

Qu'il s'agisse des déchets produits par les ménages, les artisans, les commerçants, les entreprises, les agriculteurs ou les collectivités, et qu'ils soient dangereux ou non dangereux, la gestion de nos déchets présente des enjeux majeurs tant au regard de la nécessaire préservation des ressources en matières premières, que de l'impact environnemental et sanitaire de cette gestion.

Le Grenelle Environnement l'a rappelé, en insistant sur le besoin d'une meilleure connaissance des flux de déchets et de leurs coûts de gestion. L'amélioration et la diffusion de ces connaissances constituent une priorité. Cela doit se traduire par un développement homogène de l'observation au niveau local et une amélioration de l'efficacité des méthodes d'observation au niveau national, dans le cadre d'une harmonisation des définitions et des méthodes d'évaluation au niveau européen.

Malgré une augmentation constante de la population, la quantité de déchets produits par les ménages semble se stabiliser au vu des résultats observés en 2007 après des années de hausse continue. L'évolution des modes de vie, des habitudes alimentaires et de consommation, et la croissance démographique, ont une forte incidence sur la quantité de déchets produits chaque jour. La production d'ordures ménagères a ainsi doublé en 40 ans. La gestion des déchets représente aujourd'hui un véritable enjeu tant financier, en raison de l'augmentation croissante des coûts de gestion des déchets, qu'environnemental, lié d'une part au risque d'insuffisance d'exutoires de traitement à moyen terme, et d'autre part au gaspillage des matières premières.

## Rappel des objectifs de la politique déchets<sup>1</sup>

La loi de programmation relative à la mise en œuvre du **Grenelle Environnement** fixe des objectifs nationaux chiffrés concernant la gestion des déchets :

- Réduire la production d'ordures ménagères et assimilées de 7 % par habitant pendant les cinq prochaines années ;
- Augmenter le recyclage matière et organique afin d'orienter vers ces filières un taux de 35 % en 2012 et 45 % en 2015 de déchets ménagers et assimilés contre 24 %

en 2004, ce taux étant porté à 75 % dès 2012 pour les déchets d'emballages ménagers et les déchets banals des entreprises hors bâtiment et travaux publics, agriculture, industries agro-alimentaires et activités spécifiques.

Parallèlement, les quantités de déchets partant en incinération ou en stockage seront globalement réduites avec pour objectif, afin de préserver les ressources et de prévenir les pollutions, une diminution de 15 % d'ici à 2012.

## Principales nouveautés sur les données

La réponse française au Règlement statistique européen sur les déchets est confiée au Service de l'observation et des statistiques du Ministère du Développement durable qui a adressé à EUROSTAT<sup>2</sup> en juillet 2008 (données 2006) la seconde réponse après celle de 2006 (données 2004). La réponse 2008 intègre désormais les données sur les secteurs de l'agriculture et des services. Une partie de ces données a été utilisée dans le présent document.

Le dispositif de déclarations annuelles par les installations de traitement de déchets à l'Administration, prévu dans l'arrêté du 31 janvier 2008, hormis les données sur les installations effectuant du tri de déchets, alimente de façon régulière l'observation des données sur ces installations de traitement des déchets.

L'ADEME a publié les synthèses d'enquêtes suivantes :

- les résultats des Enquêtes collecte 2005 et 2007 qui apportent un nouvel éclairage entre l'estimation des quantités de déchets produits et les déchets entrant dans les installations de traitement. Ces enquêtes prennent en compte l'ensemble du service public de collecte des déchets et recensent tout particulièrement les tonnages déposés en déchèteries ;
- la version 2006 de l'enquête ITOM<sup>3</sup>.

L'année 2008 est également l'année de la campagne nationale de caractérisation des ordures ménagères (selon la méthode MODECOM<sup>4</sup>) dont les résultats ont été publiés en 2009.

1 - Loi n° 2009-967 du 3 août 2009.

2 - EUROSTAT est l'Office statistique des Communautés européennes, service statistique de la Commission européenne. Il a pour rôle de produire les statistiques officielles de l'Union européenne, notamment en collectant et en agrégeant des données harmonisées provenant des instituts nationaux de statistiques.

3 - ITOM est l'enquête sur les installations de traitement des ordures ménagères et assimilés réalisée par l'ADEME.

4 - MODECOM est la méthode de caractérisation des ordures ménagères utilisée pour la réalisation de la campagne de caractérisation des ordures ménagères.

# La production de déchets

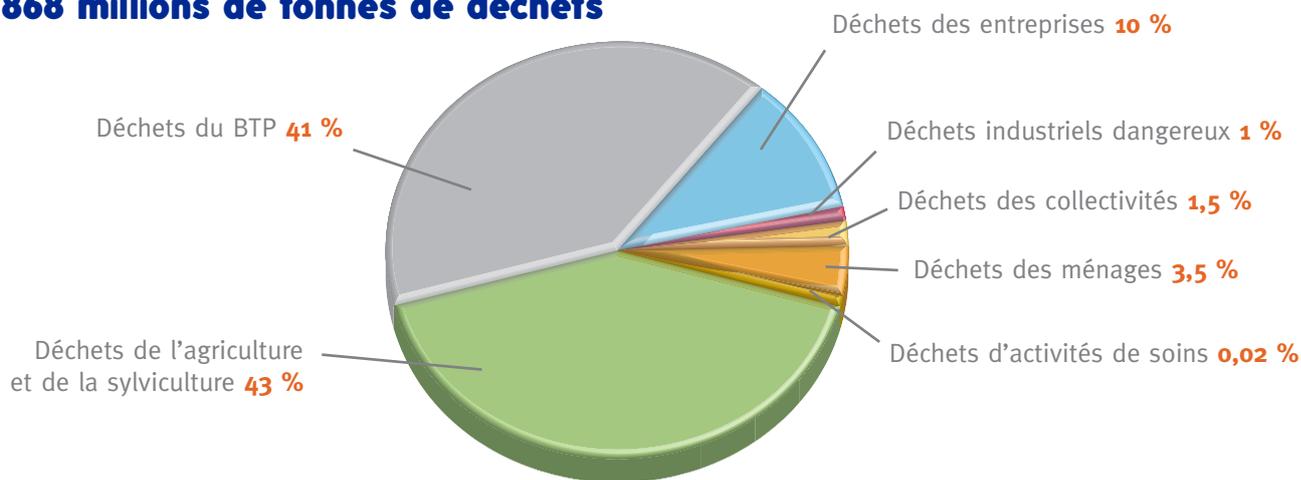
## 868 millions de tonnes

Données 2006 et antérieures

Déchets des collectivités	Déchets des ménages		Déchets des entreprises (hors agriculture et BTP)		Déchets de l'agriculture et de la sylviculture	Déchets d'activités de soins	Déchets du BTP
14	31		90		374	0,2	359
Voirie Marchés Boues Déchets verts	Encombrants et déchets verts : 11	Ordures ménagères (sens strict) <sup>(1)</sup> : 20	Déchets non dangereux : 84 dont collectés avec les OM : 5 dont collectes privées : 79		Déchets dangereux : 6	Elevages Cultures Forêts dont déchets non organiques : 1,2	Bâtiment Travaux publics Déchets non dangereux : 356 Déchets dangereux : 3
Déchets municipaux			<i>(en millions de tonnes)</i>				
Déchets ménagers et assimilés <sup>(2)</sup>			<small>Sources ADEME, SOeS (ex IFEN) - Données issues d'enquêtes, d'études ou estimations produites entre 1995 et 2006</small>				

Dans le tableau ci-dessus sont pris en compte dans les déchets des entreprises du secteur des industries agro-alimentaires (IAA), des sous-produits. Le RSD 2006 <sup>(3)</sup> pour sa part ne retient pas les sous-produits des IAA soit plus de 40 MT. Dans le secteur du BTP, sont notamment comptabilisés des excédents de chantier utilisés hors site. Les déchets de l'agriculture représentent une quantité importante, mais la majeure partie (déjections animales) est valorisée au sein des exploitations productrices par retour au sol.

### La part des différents secteurs dans la production des 868 millions de tonnes de déchets



[1] En provenance des seuls ménages. Comprend les ordures ménagères résiduelles et le produit des collectes sélectives.

[2] Dans l'acception de la loi de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle Environnement - Loi n° 2009-967 du 3 août 2009.

[3] RSD : Règlement statistique sur les déchets, dont le service de l'observation et des statistiques du Ministère du Développement durable est responsable de la réponse française qui doit être communiquée tous les deux ans à EUROSTAT.

# La production d'ordures ménagères

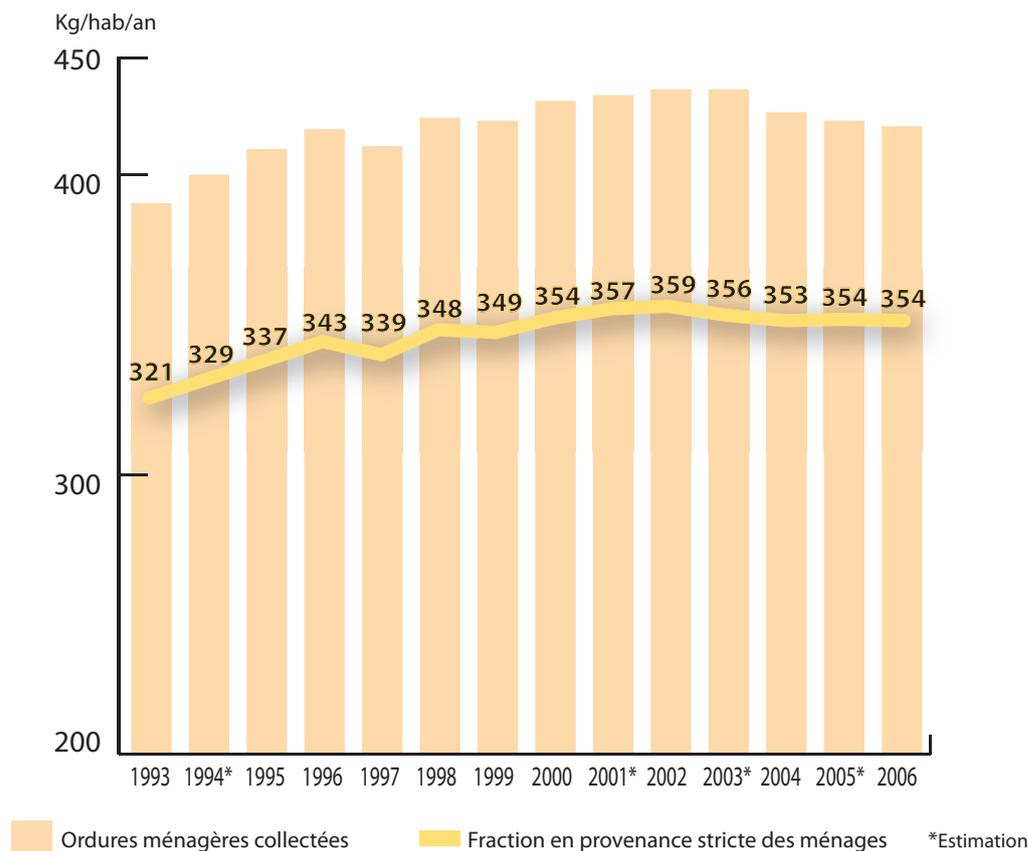
## Avertissement

Afin de suivre l'évolution dans le temps de la production d'ordures ménagères par habitant, les valeurs des deux graphiques ci-après ont été calculées en 2006 avec la même méthode d'estimation que les années précédentes et en particulier en se basant sur les données de l'enquête sur les installations de traitement des ordures ménagères (ITOM 2006). C'est pourquoi elle ne sont pas directement comparables avec les données de production des déchets des ménages présentées par ailleurs dans ce document (notamment page 8) et issues de l'enquête collecte 2007.

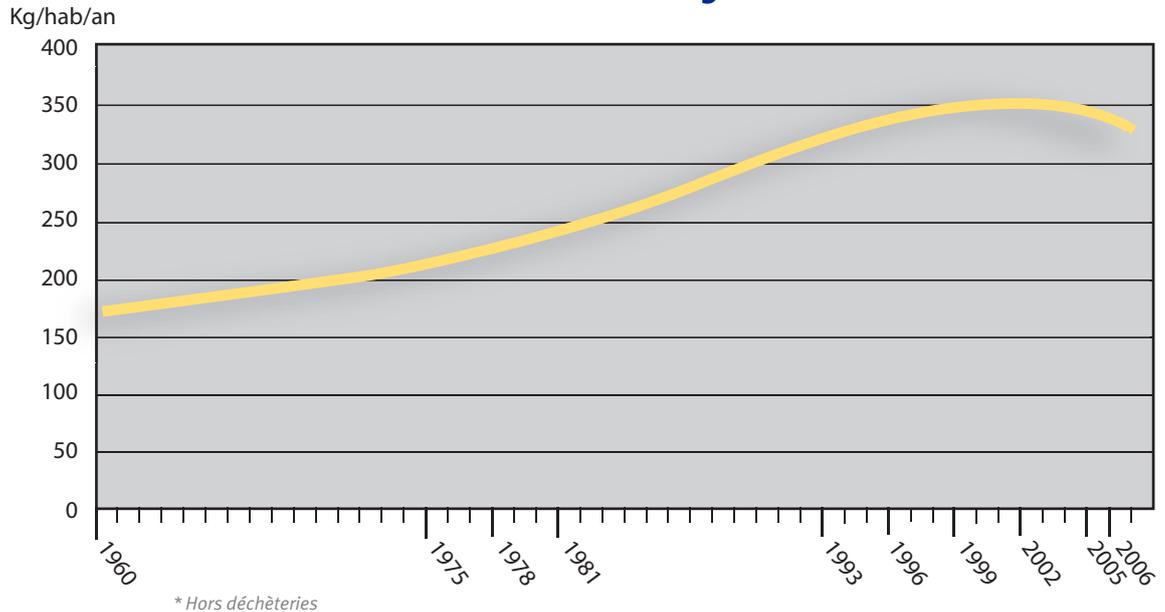
## 354 kg par habitant/an en 2006

Depuis 2002, une stabilisation de la production d'ordures ménagères par habitant est constatée, dans un contexte démographique en croissance régulière.

## Evolution de la production annuelle d'ordure ménagères



## Evolution de la production d'ordures ménagères entre 1960 et 2006\*



La production annuelle d'ordures ménagères de chaque Français a doublé en 40 ans, mais un tassement est constaté depuis 2002.

## Production de déchets municipaux dans le monde



### Déchets municipaux : quantité par habitant (en kg/hab/an)

Selon les statistiques de l'OCDE<sup>(1)</sup> en 2005, la production de déchets municipaux<sup>(2)</sup> par habitant recouvre des réalités très différentes selon les continents.

Les quantités de déchets dans chaque pays et leur composition sont liées au degré d'urbanisation, aux types et structures de consommation, au niveau des revenus et au style de vie des ménages ; ces éléments sont pris en compte dans les politiques de gestion des déchets.

Toutefois ces données doivent être interprétées avec prudence car la définition des déchets municipaux et les méthodes d'enquête utilisées peuvent varier sensiblement d'un pays à l'autre.

<sup>(1)</sup> OCDE – Organisation de coopération et de développement économiques.

<sup>(2)</sup> Municipal waste is waste collected and treated by or for municipalities. It covers waste from households, including bulky waste, similar waste from commerce and trade, office buildings, institutions and small businesses, yard and garden waste, street sweepings, the contents of litter containers and market cleansing waste. The definition excludes waste from municipal sewage networks and treatment, as well as municipal construction and demolition waste." [www.oecd.org/env/indicators](http://www.oecd.org/env/indicators).

# La production de déchets des activités économiques

Déchets des activités économiques (milliers de tonnes)	Non dangereux	Dangereux	Total
Agriculture et pêche <sup>(1)</sup>	833	394	1 227
Construction <sup>(2)</sup>	355 969	2 909	358 878
Industrie <sup>(3)</sup>	21 552	3 405	24 957
Tertiaire <sup>(4)</sup>	22 301	2 014	24 315
Total activités économiques	400 655	8 722	409 377

Ce tableau reprend les données issues du RSD<sup>(5)</sup> qui ne sont pas comparables directement avec les données issues des enquêtes sur les activités reprises dans le tableau de la page 4.

(1) Hors déchets organiques.

(2) Production de déchets de la construction.

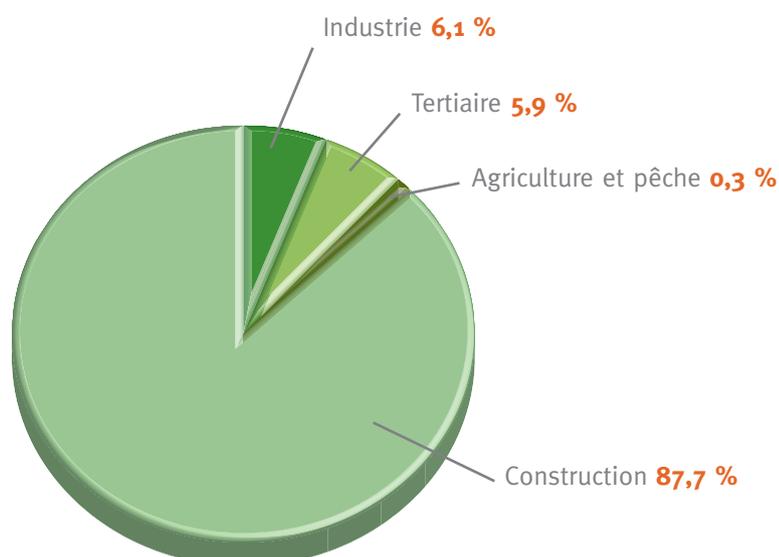
(3) Industries extractives, industries agricoles et alimentaires, industries textile et habillement et industries cuir et chaussures, travail du bois et fabrication d'articles en bois, fabrication de pâte à papier, papiers et articles papetiers, édition et imprimerie, raffinage, cokéfaction, traitement des combustibles nucléaires, industrie chimique et industrie du caoutchouc et plastiques, fabrication d'autres produits minéraux non métalliques, métallurgie et travail des métaux, fabrication de machines et équipements, équipements électriques et électroniques, matériels de transport, autres industries manufacturières, production distribution d'électricité, gaz et eau.

(4) Hors déchets d'assainissement des collectivités mais comprenant les boues issues des traitements internes.

(5) Le Règlement statistique européen déchets (RSD) crée une obligation de statistiques biennales sur la production, la valorisation l'élimination des déchets dans les pays de l'Union européenne depuis l'année d'observation 2004.

## 359 millions de tonnes

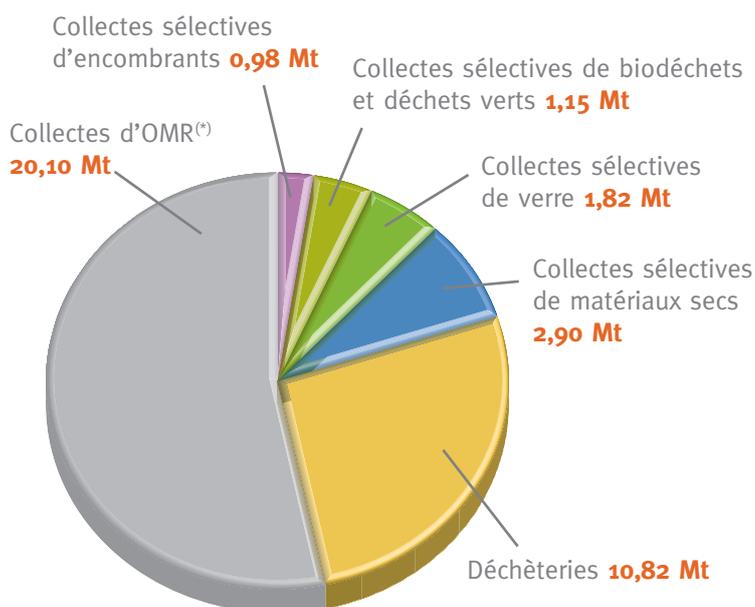
Avec 359 Mt, c'est le secteur de la construction qui pèse le plus lourd dans la production de déchets avec une majorité de déchets non dangereux (dont 350 Mt de déchets minéraux en général valorisés). Les secteurs de l'industrie et le tertiaire occupent un même rang. Dans les déchets de l'industrie, les déchets des IAA ne comprennent pas les sous-produits valorisés, généralement des matières organiques, qui représentent un poids important (environ 40 Mt).



## Les déchets collectés par le service public<sup>(1)</sup> en 2007

### 37,8 millions de tonnes

#### Répartition des déchets collectés par type de collecte

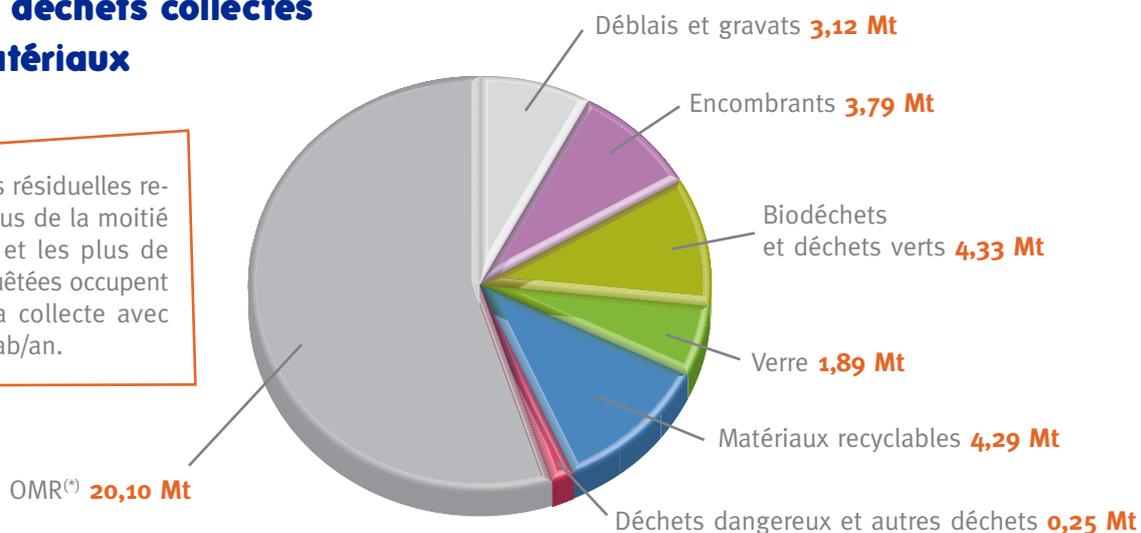


Pour sa seconde réalisation, l'enquête « La collecte des déchets par le service public en France, données 2007 » apporte des informations nouvelles sur la collecte des déchets ménagers, en couvrant le champ des déchets résiduels, des collectes sélectives et des déchèteries.

Source ADEME - Enquête collecte 2007

#### Répartition des déchets collectés par type de matériaux

Les ordures ménagères résiduelles représentent en 2007 plus de la moitié du gisement collecté et les plus de 4 300 déchèteries enquêtées occupent le second poste de la collecte avec en moyenne 170 kg/hab/an.

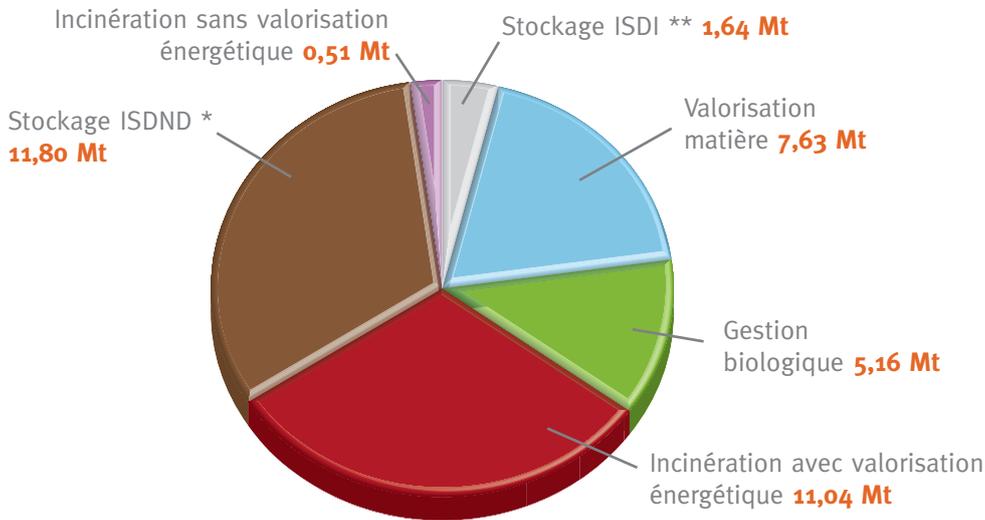


Source ADEME - Enquête collecte 2007

<sup>(1)</sup> Ordures ménagères résiduelles, verre, matériaux secs, biodéchets et déchets verts, encombrants et déchets des déchèteries, issus des ménages et des activités économiques, collectés dans les mêmes conditions par le service public.

<sup>(\*)</sup> OMR : Ordures Ménagères Résiduelles.

## Destination des 37,8 millions de tonnes de déchets collectés par le service public

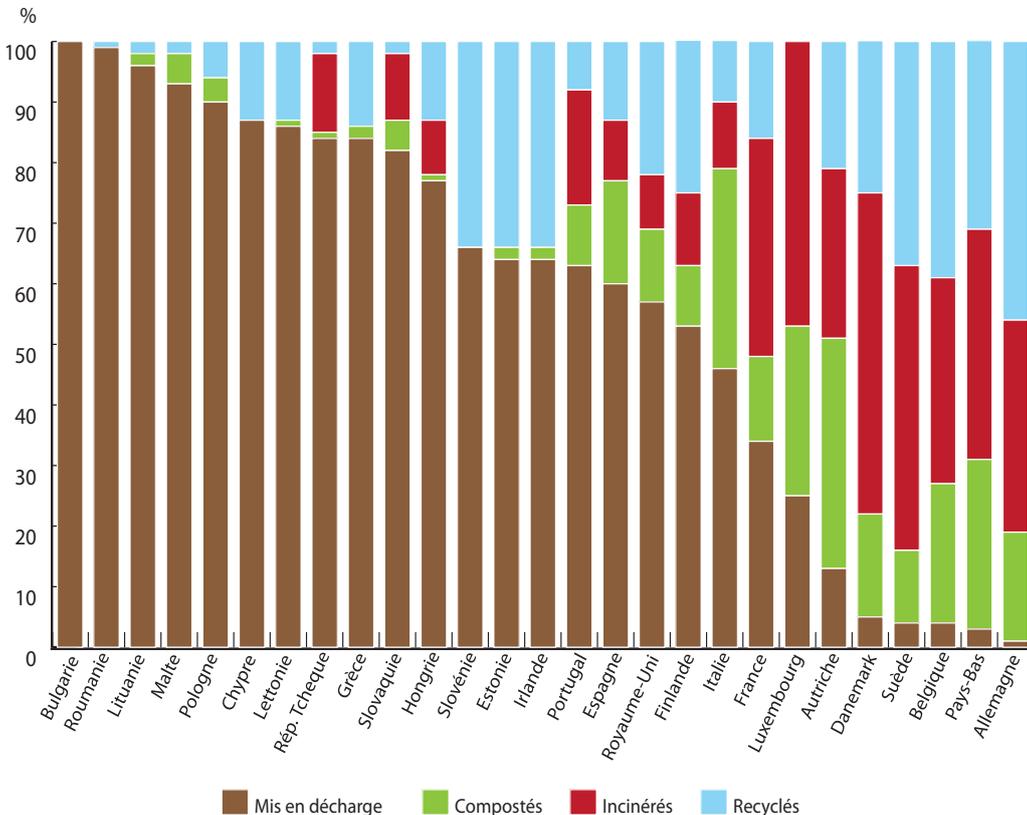


**33,5 % des déchets ménagers et assimilés collectés par le service public sont orientés vers le recyclage (valorisation matière et gestion biologique) et 29 % vers la valorisation énergétique.**

Source ADEME - Enquête collecte 2007

## Les méthodes de traitement en Europe

Méthodes de traitement des déchets municipaux - UE27 en 2007



Les méthodes de traitement diffèrent sensiblement entre les états membres. En 2007 selon EUROSTAT, l'Office statistique des communautés européennes, dans l'UE27, 42 % des déchets municipaux traités ont été mis en décharge, 20 % incinérés, 22 % recyclés et 17 % compostés.

Les plus fortes proportions de déchets municipaux recyclés l'ont été en Allemagne, en Belgique et en Suède.

Source Office statistique des communautés européennes (EUROSTAT).

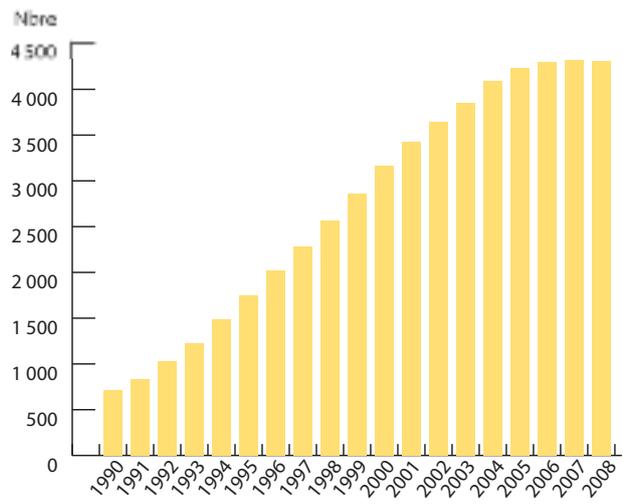
(\*) ISDND : Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux (site de classe II)

(\*\*) ISDI : Installation de Stockage de Déchets Inertes (site de classe III)



## 4 310 déchèteries en 2008

(SINOE® 2008<sup>(1)</sup>)



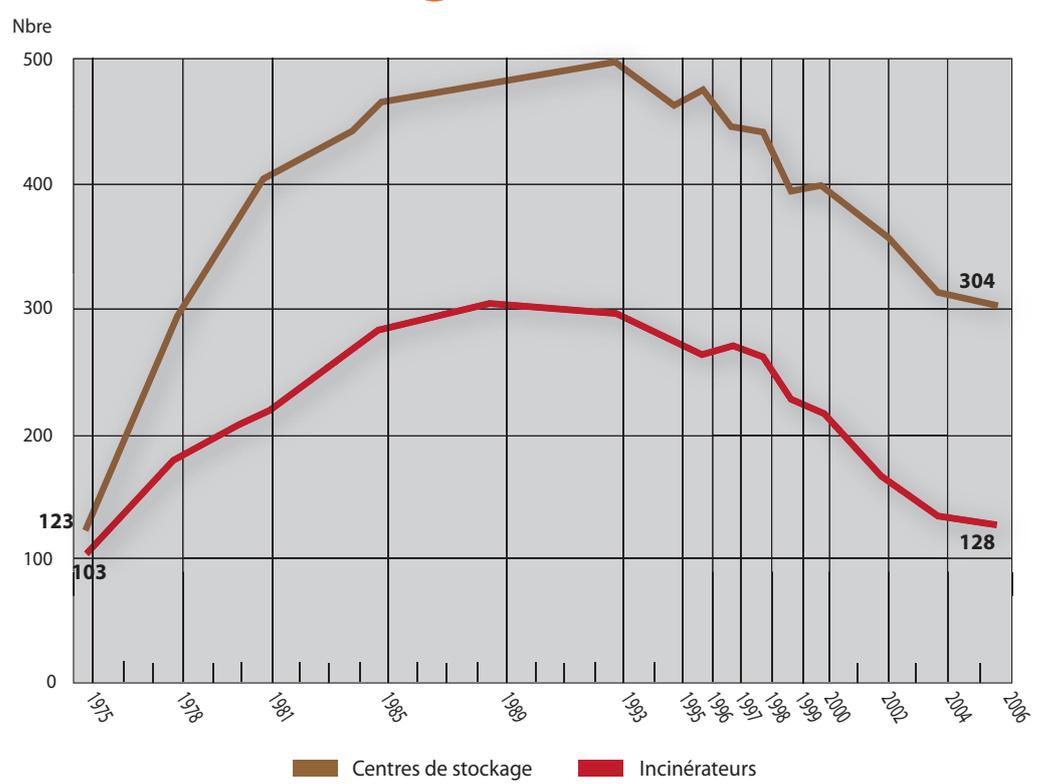
### Le parc des déchèteries

Le développement des déchèteries s'est fortement ralenti depuis 2006, ayant atteint un niveau d'équipement couvrant la quasi-totalité du territoire. 67 % des déchèteries acceptent des déchets de professionnels.

Source ADEME-SINOE®

## Le parc des installations de traitement et de stockage des déchets ménagers

La montée de l'intercommunalité et le renforcement des réglementations relatives à la protection de la santé et de l'environnement ont eu pour effet de concentrer les installations. Après une baisse sensible du nombre d'installations à partir des années 1990, une stabilisation semble s'installer malgré un double mouvement de fermetures et d'ouvertures.



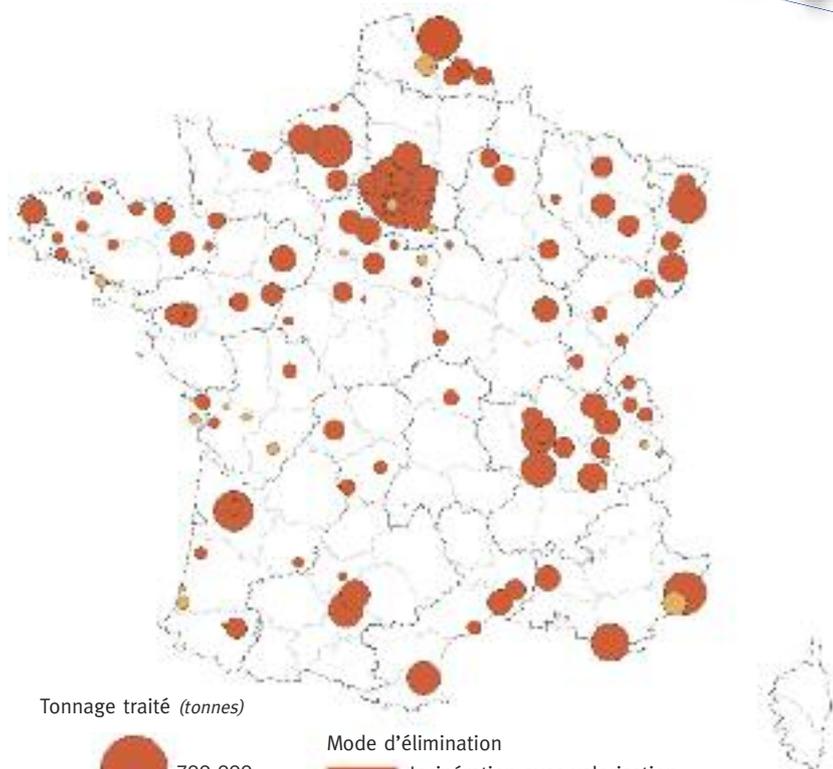
Source ADEME - Enquête ITOM 2006



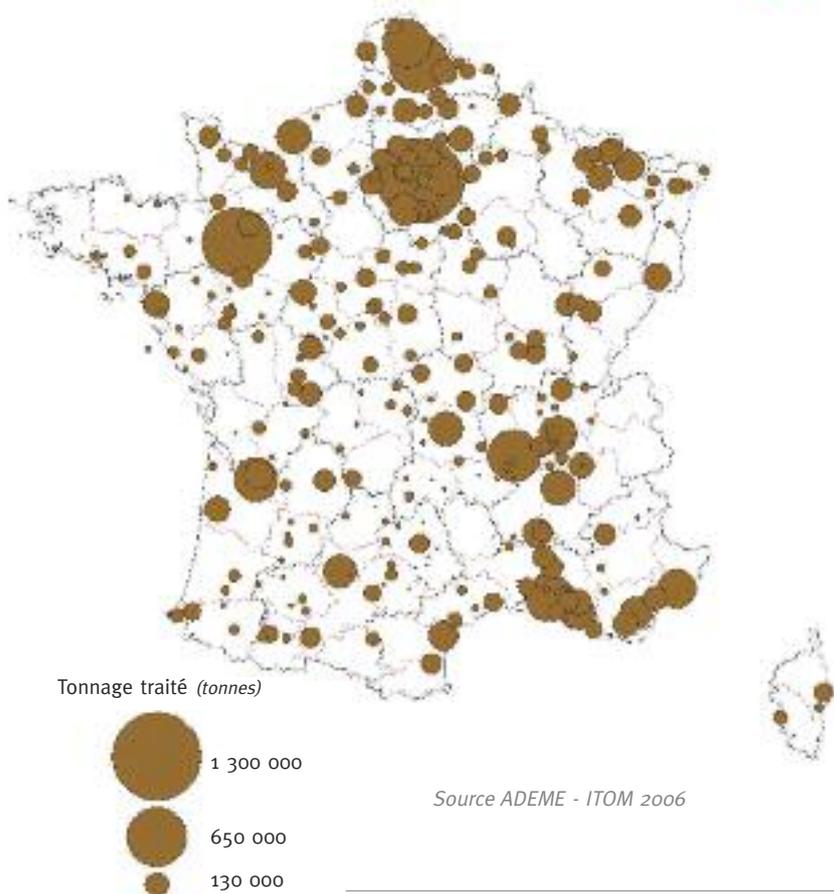
SINOE® : Système d'information et d'observation de l'environnement, créé à l'initiative de l'ADEME et de ses partenaires, SINOE® est conçu pour apporter des informations sur les acteurs et services de collecte et d'élimination des déchets. ([www.sinoe.org](http://www.sinoe.org))

## 128 UIOM\* : tonnages traités

Alors que début 1993 le parc des incinérateurs comprenait encore 300 installations, dont beaucoup de très faible capacité, 128 sont en fonctionnement en 2006, la plupart étant des installations récentes et de capacité unitaire plus importante que par le passé. La baisse constatée depuis 2005 pour les UIOM résulte pour partie de la fermeture d'anciennes usines dont la mise en conformité n'était pas pertinente.



Source ADEME - ITOM 2006



Source ADEME - ITOM 2006

## 304 ISDND\*\* : tonnages traités

Depuis 1993, le parc des installations de stockage diminue en nombre d'unités. La baisse constatée depuis une dizaine d'années résulte pour partie de la fermeture de sites exploités sans l'autorisation requise.

(\*) UIOM : Unité d'Incinération des Ordures Ménagères  
 (\*\*) ISDND : Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux

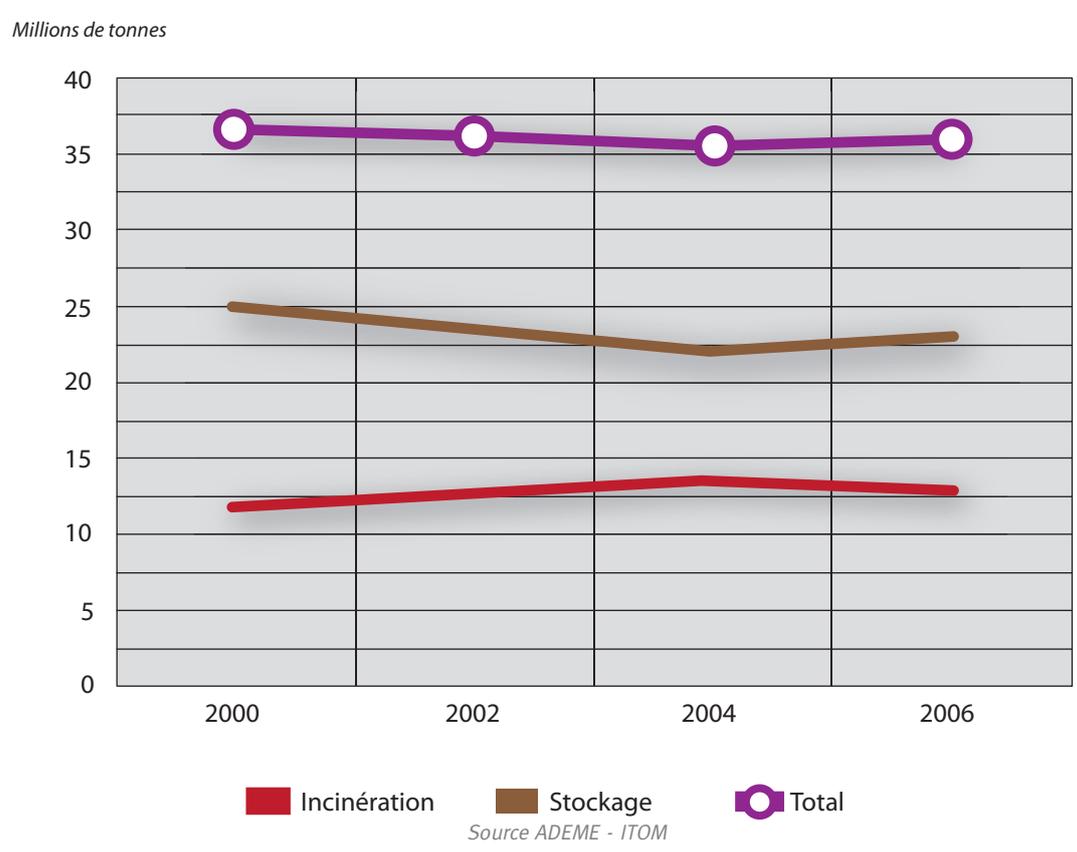
## Evolution des apports en stockage et incinération de déchets non dangereux <sup>(1)</sup>

Milliers de tonnes	2000	2002	2004	2006
<b>Incinération</b>	11 782	12 598	13 630	12 950
<b>Stockage</b>	24 920	23 682	22 070	22 940
<b>Total</b>	<b>36 702</b>	<b>36 280</b>	<b>35 700</b>	<b>35 890</b>

Ces apports comptabilisent l'ensemble des déchets entrant dans les installations de traitement des ordures ménagères, UIOM et ISDND. Ils comprennent d'une part les déchets apportés par le service public (dont les destinations sont détaillées page 9), d'autre part les déchets d'entreprises collectés par d'autres circuits (apports directs, collectes privées) et acceptés dans ces installations.

Source ADEME - ITOM

La baisse constatée entre 2004 et 2006 pour l'incinération s'explique notamment par les fermetures d'usines intervenues en 2005, échéance de la mise en conformité avec la dernière réglementation européenne, voire des arrêts d'exploitation pour mise aux normes, ce qui a pu dans certains cas conduire à diriger (parfois temporairement) des déchets vers des centres de stockage.



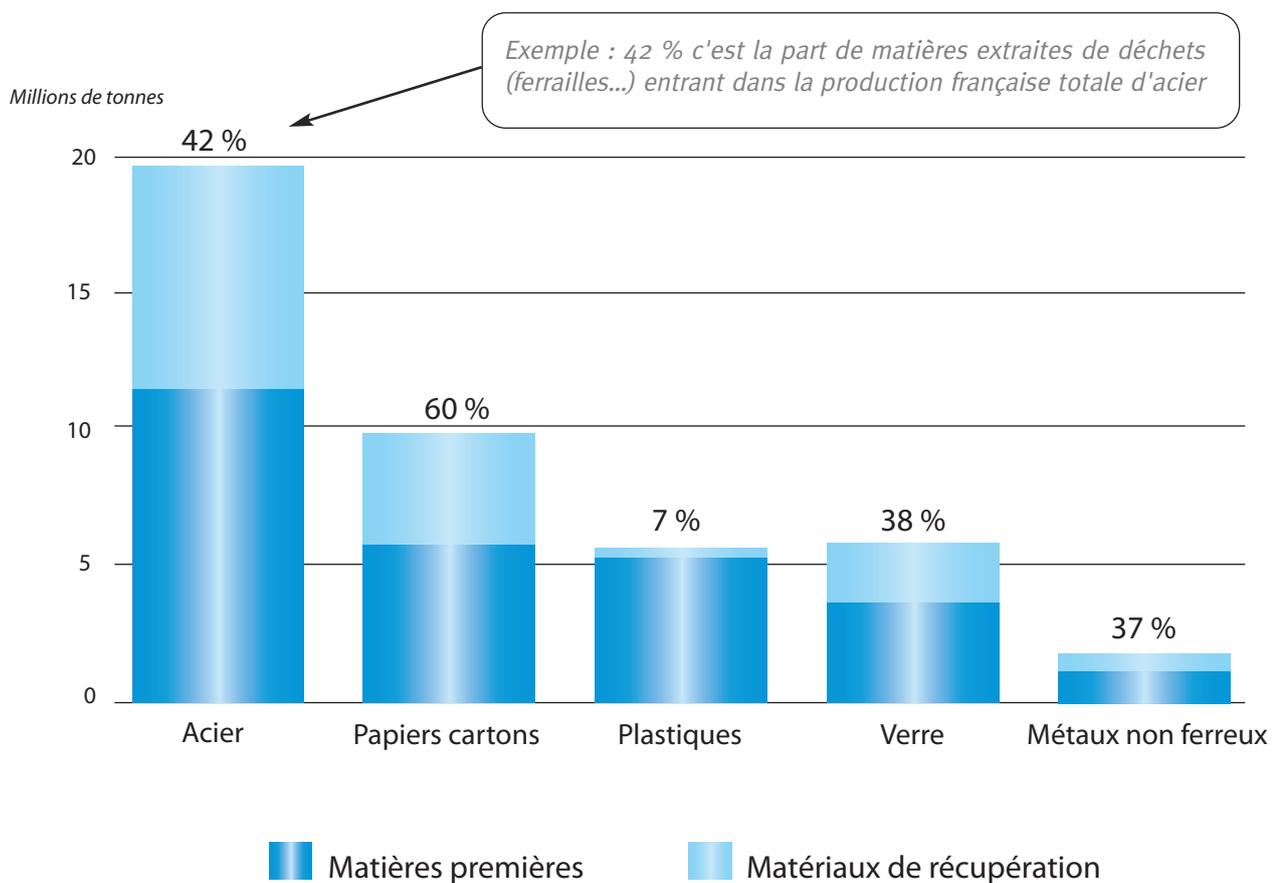
<sup>(1)</sup> Hors installations de stockage de déchets inertes (ISDI)



# Le recyclage et la valorisation des déchets

## Le recyclage des matières extraites des déchets en 2006

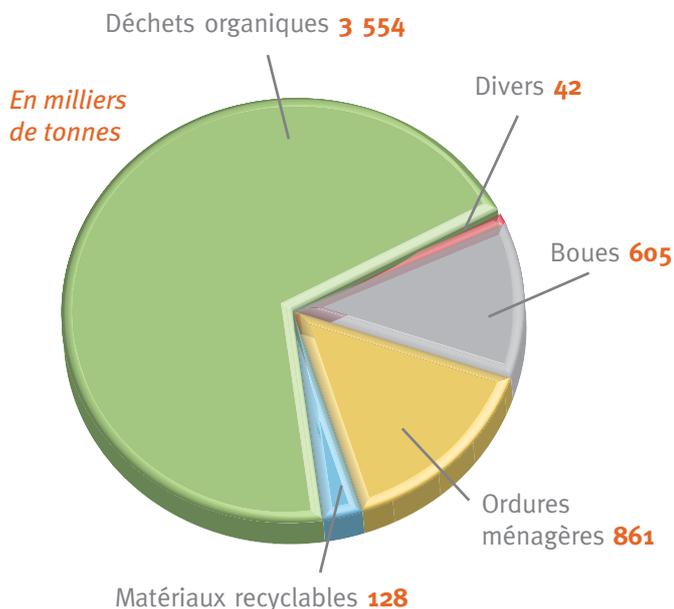
Matériaux de récupération entrant dans la production des matériaux.



Les matières de récupération (extraites de déchets) sont des matières qui ont déjà été incorporées au moins une fois à un produit. L'utilisation de matières extraites de déchets est de nature à éviter certaines étapes de production, économiser de l'énergie, des ressources naturelles et à limiter des impacts environnementaux associés. Leur emploi continue de s'accroître depuis 2000, sauf pour l'acier qui connaît un léger tassement passant sous les 20 Mt en 2006. Au total, près de 18 Mt de matières de récupération ont été intégrées dans une production de 43 Mt, soit un taux d'utilisation de 41 %.

## La valorisation organique en 2006

### Origine des matériaux compostés

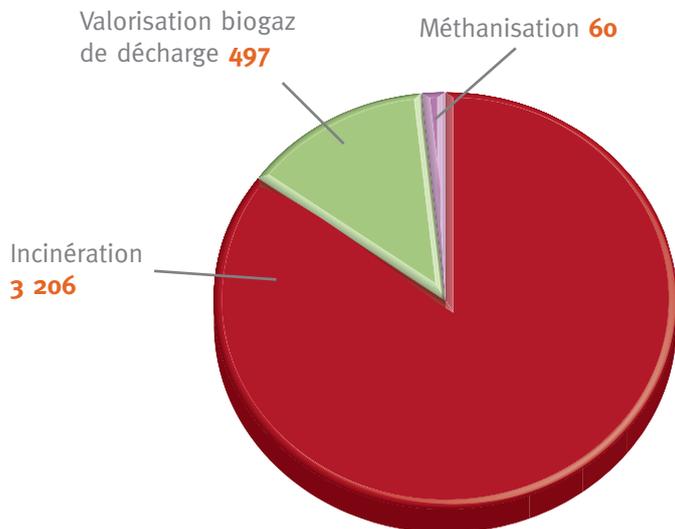


### Production de compost : 1,8 million de tonnes

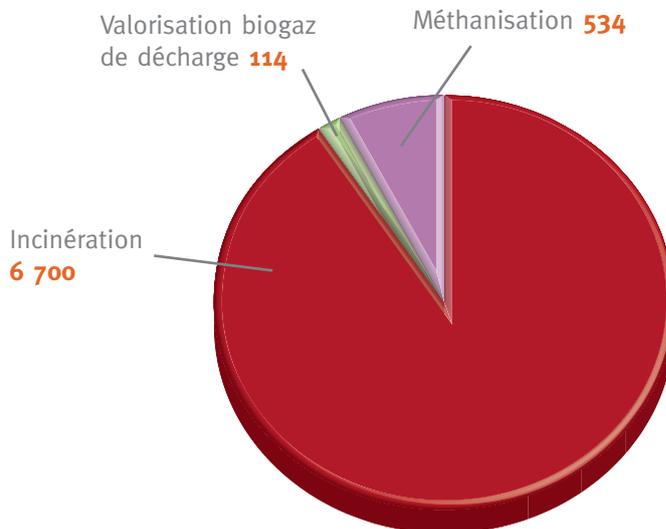
1,8 Mt de compost est produit en 2006 à partir d'un gisement estimé à 5,2 Mt de déchets. Il comprend des déchets verts, des boues d'épuration et la fraction organique des ordures ménagères résiduelles. (source ITOM 2006).

## La valorisation énergétique en 2006

### Production d'électricité : 3 763 GWh (en GWh)



### Production thermique : 7 348 GWh (en GWh)



Sources Direction générale de l'énergie et des matières premières 2006 et ADEME - ITOM 2006

L'essentiel de la valorisation énergétique s'effectue au cours de l'incinération de déchets, en produisant soit de l'électricité, soit de la chaleur, la production conjointe des deux offrant un meilleur rendement. L'énergie produite est en grande partie vendue.

Sur les sites de stockage, le captage du biogaz permet une valorisation possible selon le contexte local et les conditions économiques (valorisation de la chaleur, tarif d'achat de l'électricité produite), ce qui limite les dégagements de gaz type méthane, fortement impactant sur l'environnement.

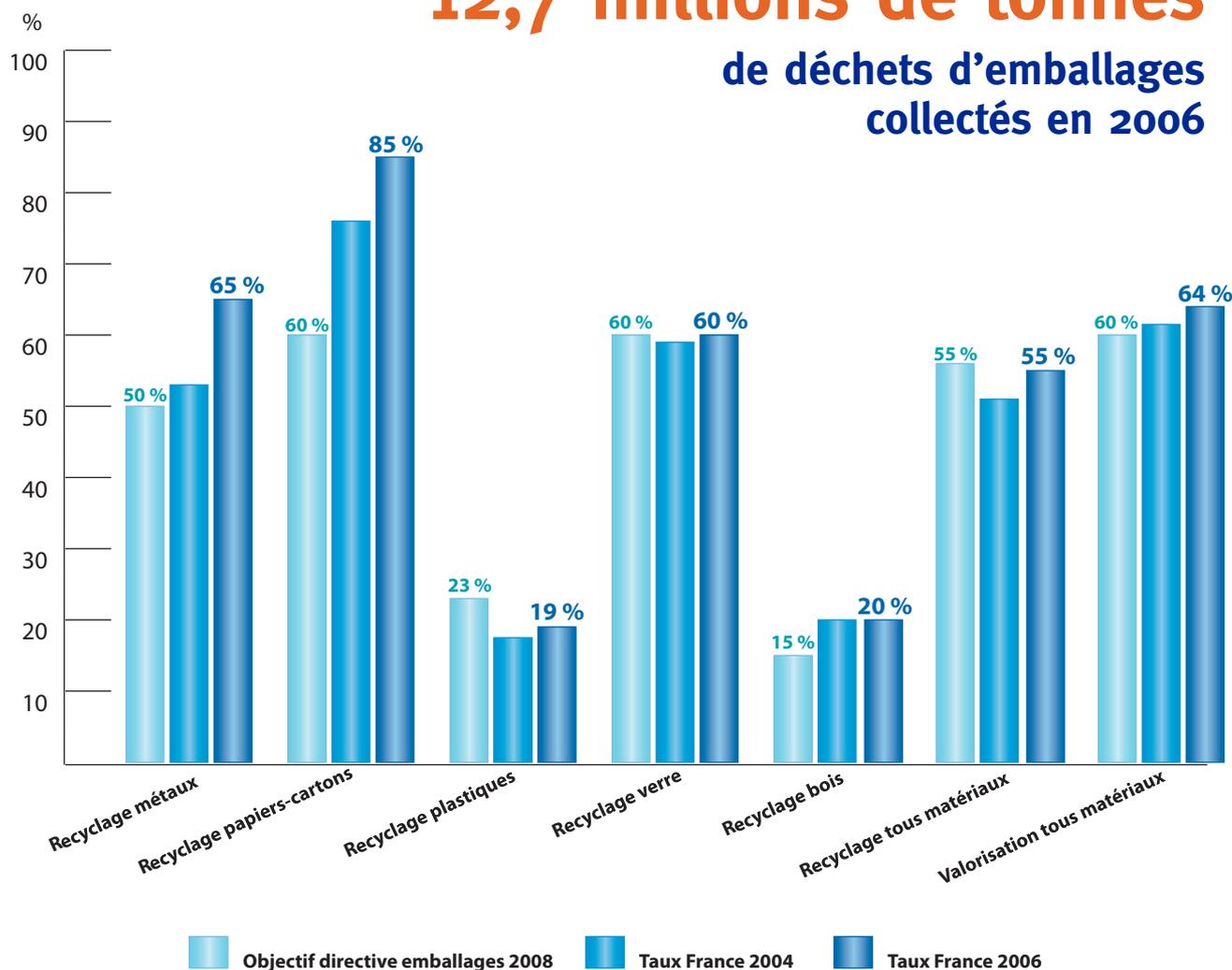
La méthanisation concerne principalement la valorisation des déchets agricoles et des industries agro-alimentaires (IAA) ainsi que des boues urbaines. Toutefois, ce procédé s'étend peu à peu au traitement des ordures ménagères.

## Les principales filières industrielles

Différentes filières industrielles de collecte et de traitement de déchets fonctionnent ou se mettent en place, notamment sur la base du principe de responsabilité élargie des producteurs (REP).

### 12,7 millions de tonnes

### de déchets d'emballages collectés en 2006



Source ADEME - Emballages ménagers et non ménagers

En 2006, sur 12,7 Mt d'emballages collectés, 6,9 Mt ont été recyclées soit 11 % de plus qu'en 2004 (2,9 Mt ont été recyclées après collecte sélective auprès des ménages et 4 Mt au travers des collectes industrielles). Par ailleurs, 1,2 Mt ont été valorisées énergétiquement. Les objectifs rappelés dans le graphe ci-dessus sont ceux fixés par la directive 94/62/CE modifiée relative aux emballages et déchets d'emballages.

A noter que seuls les emballages ménagers sont soumis, en France, à une filière organisée selon le principe de la responsabilité élargie du producteur (REP).



## 0,17 million de tonnes de déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) collectés en 2007

En 2007, 581 millions d'EEE (équipements électriques et électroniques) ont été mis sur le marché en France, pour un poids de 1,6 Mt.

Au total, 172 800 tonnes de DEEE ont été collectés sélectivement via les collectivités, les distributeurs, les acteurs de l'économie solidaire ou les producteurs eux-mêmes. La collecte, dans un cadre organisé, est en très forte hausse par rapport à 2006, en raison du démarrage de la filière en fin d'année 2006. Ainsi, un taux de collecte de DEEE ménagers de 2,6 kg par habitant a été atteint en 2007, et l'objectif de 4 kg de DEEE ménagers collectés par habitant, fixé par la directive DEEE, a été dépassé au cours de l'année 2008. Une hausse des tonnages collectés est encore à prévoir avec l'amélioration de la couverture de la population française. Dans le domaine professionnel, une augmentation sensible des quantités collectées est aussi à prévoir. En effet, un nombre important de producteurs a débuté la mise en oeuvre de systèmes de collecte courant 2007.

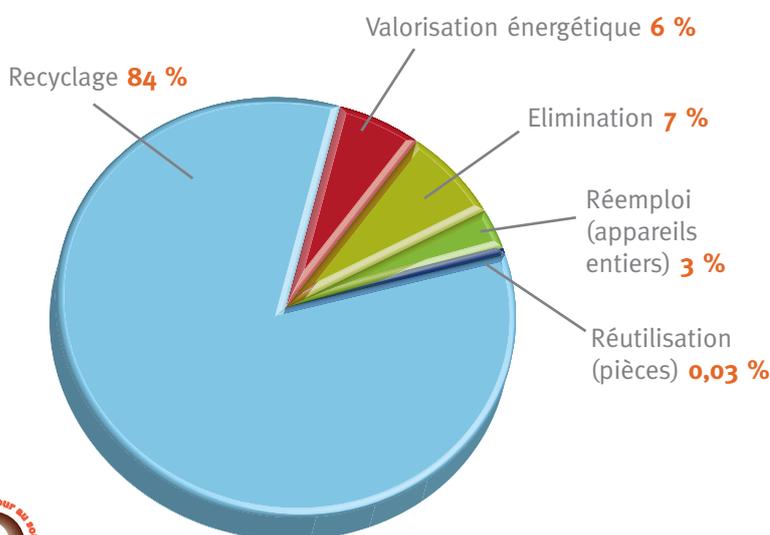
153 600 tonnes de DEEE ont été traités en 2008 : 141 000 tonnes de DEEE ménagers et 12 600 tonnes de DEEE professionnels. 125 748 tonnes de DEEE ont été recyclés, dont 118 440 tonnes de DEEE ménagers (soit 84 % des DEEE ménagers traités) et 7 308 tonnes de DEEE professionnels (soit 58 % des DEEE professionnels traités).

### Répartition des tonnages de DEEE par type de traitement

#### DEEE ménagers

Répartition des tonnages traités en 2007, par type de traitement.

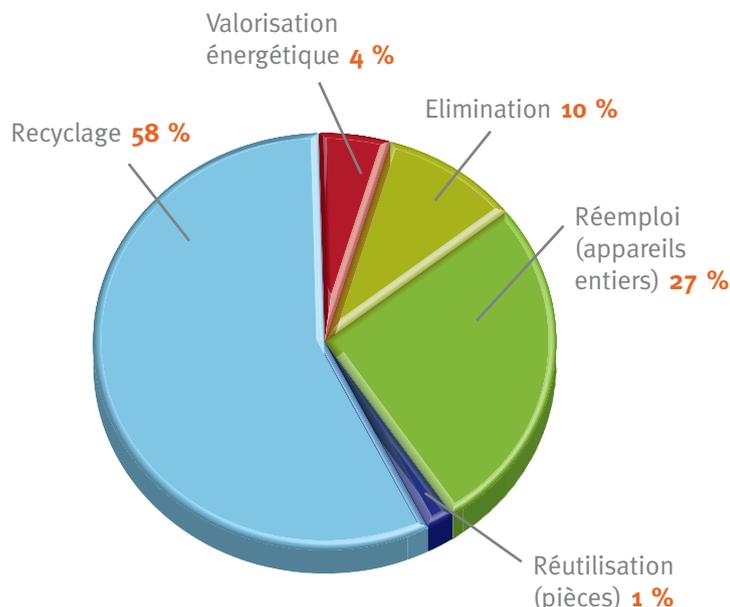
Total traité : 141 000 tonnes



#### DEEE professionnels

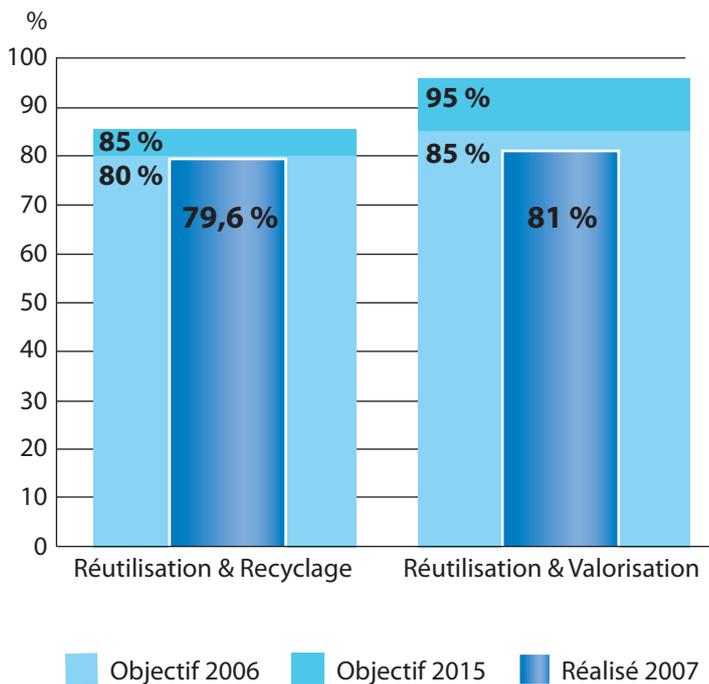
Répartition des tonnages traités en 2007, par type de traitement.

Total traité : 12 600 tonnes

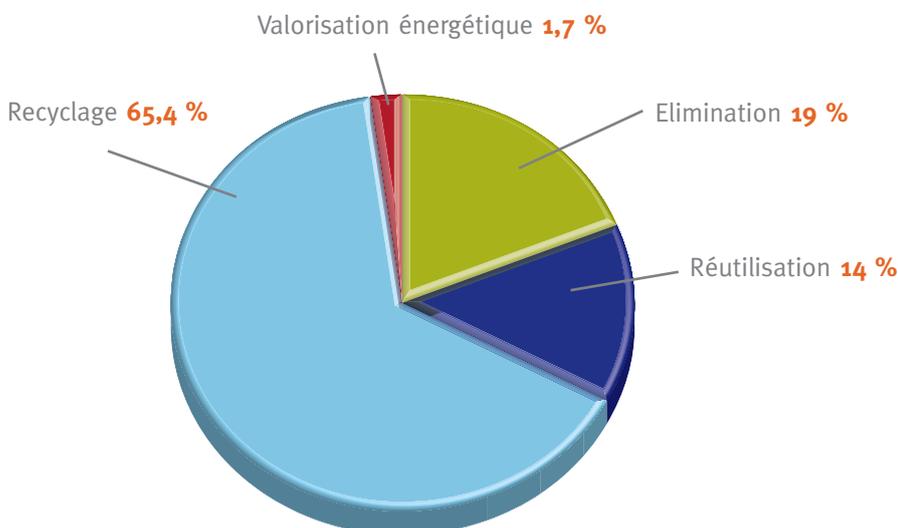


## 0,85 million de tonnes

de véhicules hors d'usage (VHU)  
traités en 2007



### Répartition des tonnages de VHU par type de traitement



En 2007, 2,5 millions de véhicules ont été mis sur le marché.

Le gisement annuel de véhicules hors d'usage est de l'ordre de 1,5 à 1,7 million d'unités de voitures particulières et véhicules utilitaires de moins de 3,5 t.

L'observatoire de la filière des VHU indique qu'environ 945 000 véhicules, (soit 850 500 tonnes), ont été traités par la filière agréée (démolisseurs et broyeurs).

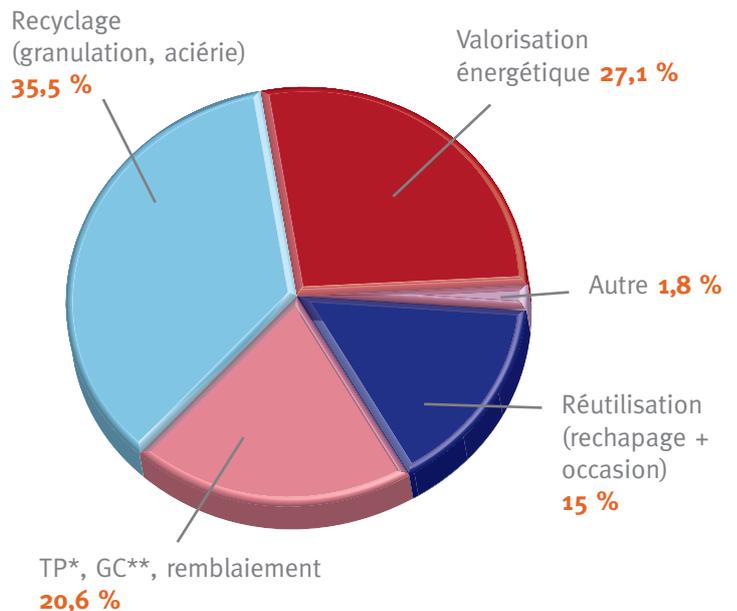
En parallèle de cet observatoire, une campagne de démontage et broyage de 300 VHU a été réalisée et a permis de calculer, après redressement des résultats, les taux de réutilisation, recyclage et valorisation atteints par la France. Ainsi, le taux de réutilisation et de recyclage est de 79,6 % (soit 677 000 tonnes de matériaux ou pièces réutilisés ou recyclés), et 81 % de réutilisation et valorisation (soit 688 905 tonnes).

Ces résultats restent légèrement en deçà des objectifs fixés par la réglementation à savoir respectivement 80 % et 85 % en 2006.

## 0,36 million de tonnes de pneus usagés collectés en 2007

En 2007, **399 054 tonnes de pneumatiques ont été déclarés mis sur le marché** et l'observatoire de la filière indique que **357 974 tonnes de pneumatiques usagés ont été collectés**. La nette évolution du tonnage mis sur le marché par rapport à l'année précédente (+ 9 %) s'explique principalement par la réévaluation du poids moyen des pneus. (+ 10 % pour les pneus de véhicules légers et + 0,9 % pour les pneus de poids lourds).

**374 922 tonnes de pneus usagés ont été traités**, dont plus de **50 % ont été recyclés ou réutilisés**, (par rechapage, occasion, granulation ou utilisation en aciérie/fonderie), 27 % ont fait l'objet d'une valorisation énergétique et 21 % ont été utilisés en travaux publics (TP), génie civil (GC) et remblaiement.



\* TP : travaux publics  
\*\* GC : génie civil

## 0,21 million de tonnes de piles & accumulateurs collectés en 2007

### Récapitulatif

En tonnes	Mis sur le marché	Collectés	Traités
Sans plomb	33 772	10 334	17 230
Avec plomb	217 955	201 130	248 966
<b>Total</b>	<b>251 727</b>	<b>211 464</b>	<b>266 196</b>

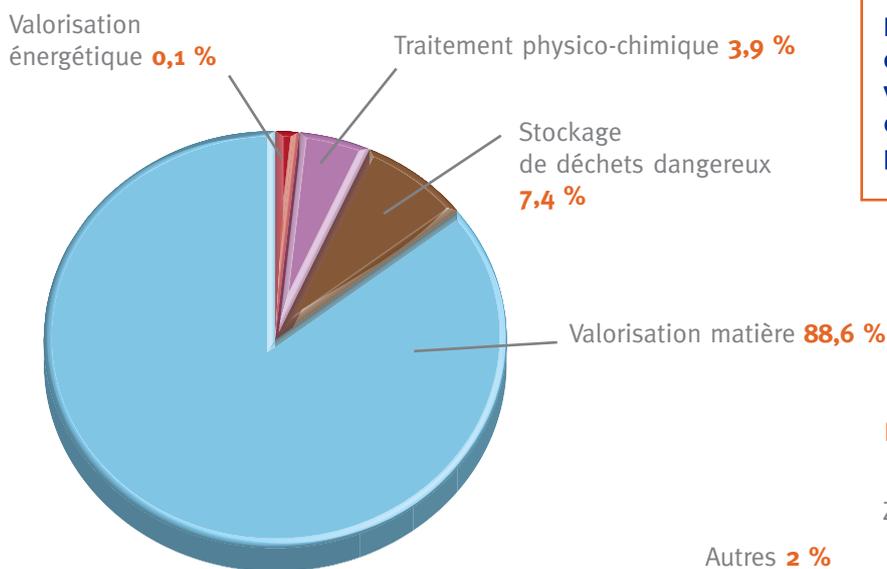
En 2007, **1 179 millions de piles et accumulateurs portables ont été mis sur le marché**, soit 251 727 tonnes réparties en 33 772 tonnes de piles et accumulateurs portables hors plomb et 217 955 tonnes d'accumulateurs non portables au plomb.

**8 937 tonnes de piles ont été collectées** en 2007, **1 397 tonnes d'accumulateurs hors plomb** et **201 130 tonnes d'accumulateurs non portables au plomb**.

**12 538 tonnes de piles ont été traitées**, en hausse de 2 % par rapport à 2006, dont près de 4 000 tonnes proviennent de l'étranger (dont une part non négligeable d'Asie), malgré les coûts de transport. **Les accumulateurs hors plomb traités** représentent **4 692 tonnes**, en hausse de 49 % par rapport à 2006, principalement justifié par les quantités importantes d'accumulateurs Ni-Cd stockés par les opérateurs de traitement fin 2006. Concernant les **accumulateurs au plomb**, **248 966 tonnes ont été traitées, en hausse de 11 %**. Cette évolution s'explique d'une part par une amélioration de la collecte des batteries au plomb en France dans un contexte de cours des métaux élevé et d'autre part par l'augmentation de la demande en batteries de remplacement du fait des conditions climatiques particulières de l'hiver 2006-2007.

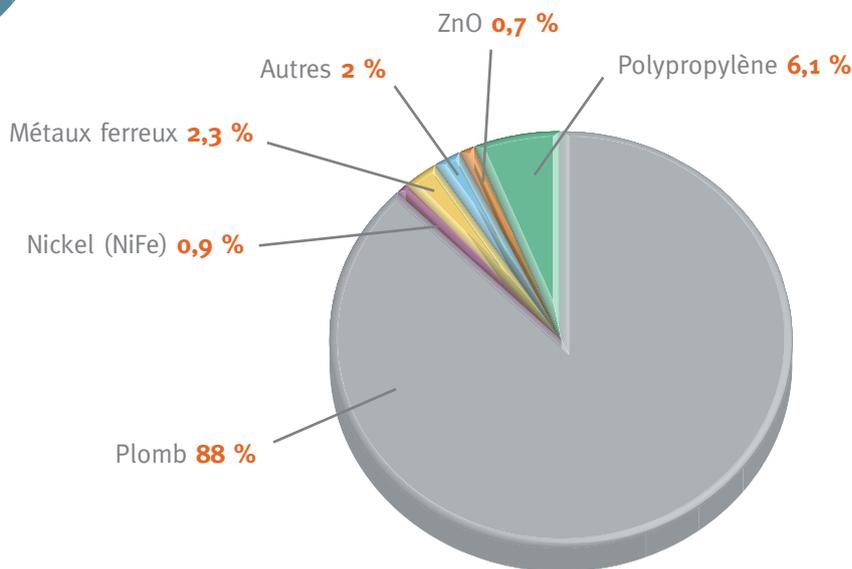
## Répartition des tonnages de piles et accumulateurs plomb et hors plomb, par type de traitement

### Répartition par mode de traitement



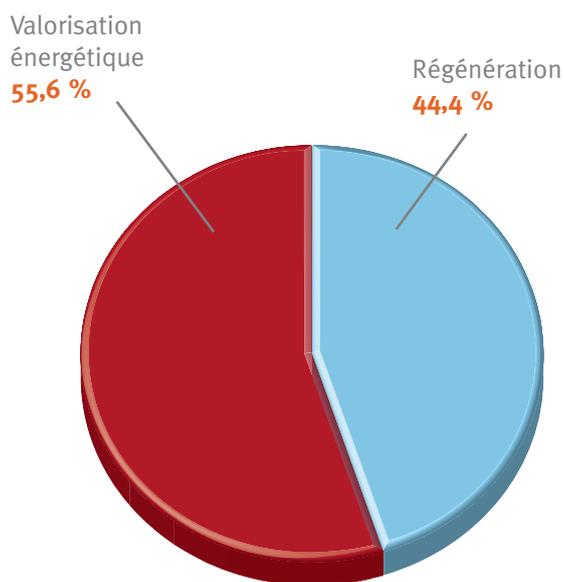
Les différences entre les quantités collectées et celles traitées proviennent de variations de stocks et de soldes des importations et exportations.

### Répartition des matières valorisées



## 0,22 million de tonnes d'huiles usagées traitées en 2007

### Répartition des tonnages d'huiles noires usagées, par type de traitement



**581 724 tonnes de lubrifiants générant des huiles usagées ont été mis sur le marché** en 2007 dont 389 672 tonnes de lubrifiants automobiles et 185 910 tonnes de lubrifiants industriels. Le gisement d'**huiles usagées noires** est évalué à **276 740 tonnes**.

En 2007, en métropole, **222 417 tonnes d'huiles noires usagées ont été collectées**, contre 224 759 tonnes en 2006. Ainsi, selon l'observatoire des huiles usagées de l'ADEME, le taux de collecte et traitement des huiles usagées moteurs est de 87,5 %. La collecte est en très légère baisse, de près de 0,7 % par rapport à 2006, après deux années de baisse nettement plus importante. Cette faible évolution s'explique par la quasi-stabilité du gisement d'huiles usagées noires produites. La tendance lourde à la baisse de la consommation de lubrifiants a marqué un temps d'arrêt en 2007 mais devrait se confirmer en 2008.

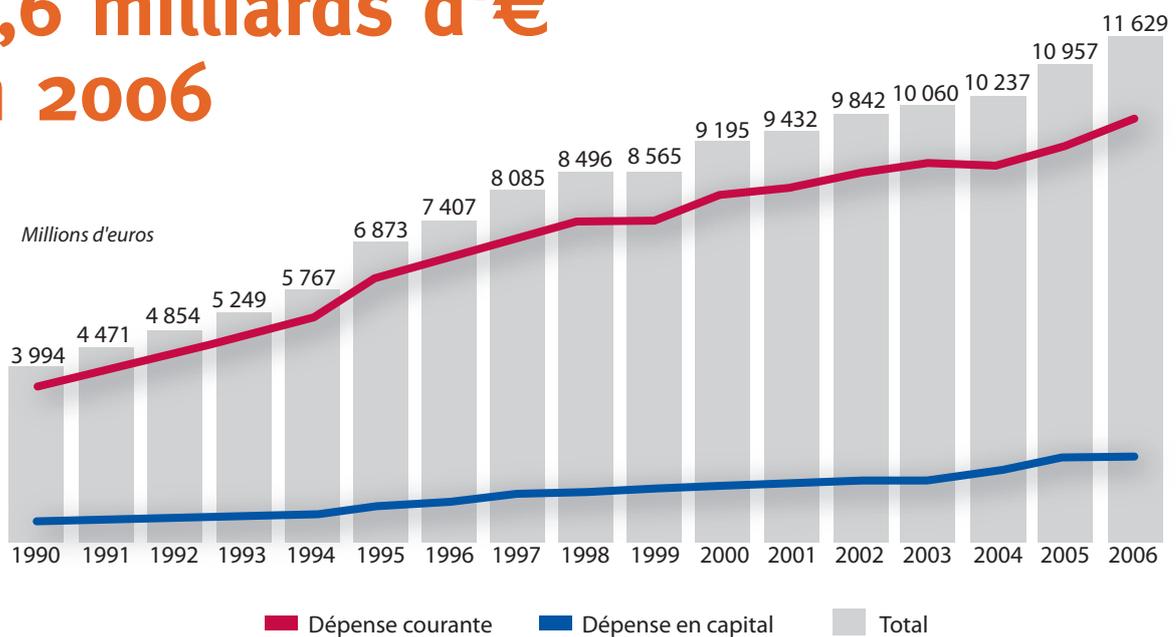
**96 290 tonnes d'huiles noires usagées ont été régénérées** et **120 807 tonnes ont fait l'objet d'une valorisation énergétique**. Le taux de recyclage/régénération est de 44,4 % <sup>(1)</sup>.

(1) Pourcentage intégrant les variations de stocks

En 2006, l'IFEN (devenu depuis Service de l'observation et des statistiques au sein du Commissariat général au Développement durable / SOeS) a estimé la dépense de gestion des déchets à 11,6 milliards d'euros, soit une augmentation de 6,1 % par rapport à 2005. Ce taux de croissance est le même pour les entreprises et les collectivités locales assurant le service public des ordures ménagères. La dépense s'accroît toujours plus rapidement que le PIB (+ 4,3 %), notamment en raison d'une constante amélioration des équipements et des services comme la mise aux normes des UIOM ou encore le développement des déchèteries.

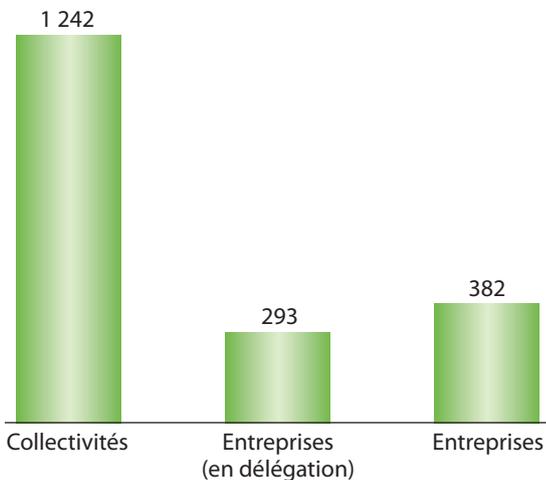
## La dépense nationale de gestion des déchets

# 11,6 milliards d'€ en 2006



Source Ministère du Développement durable, SOeS (ex IFEN)

Millions d'euros



Source Ministère du Développement durable, SOeS (ex IFEN)

## Les investissements 1,9 milliard d'€

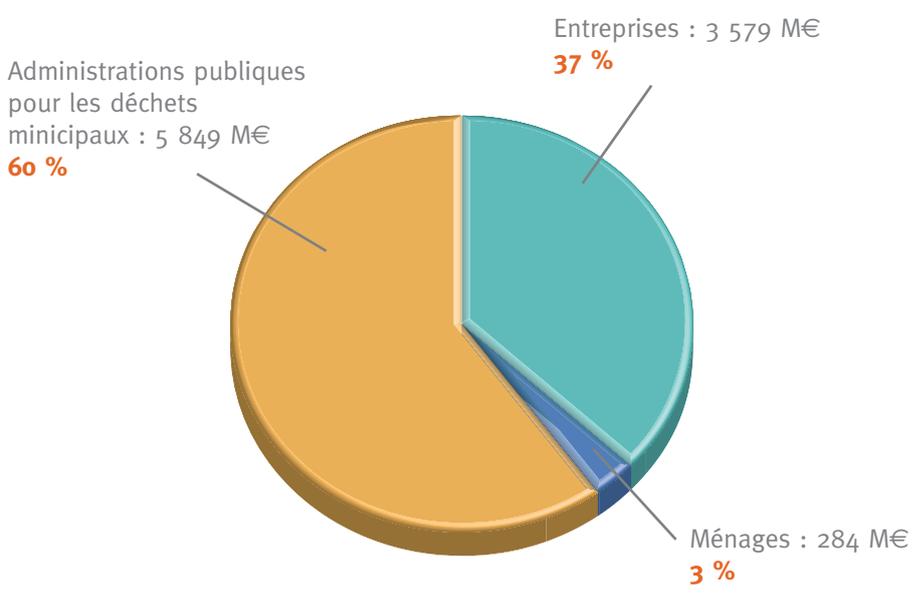
### Dépenses en capital

Les investissements représentent 1,9 milliard d'euros en 2006 et continuent donc de croître, après les niveaux très élevés observés en 2004 et 2005. Ils correspondent à 16,5 % de la dépense totale déchets.



## La dépense courante 9,7 milliards d'€

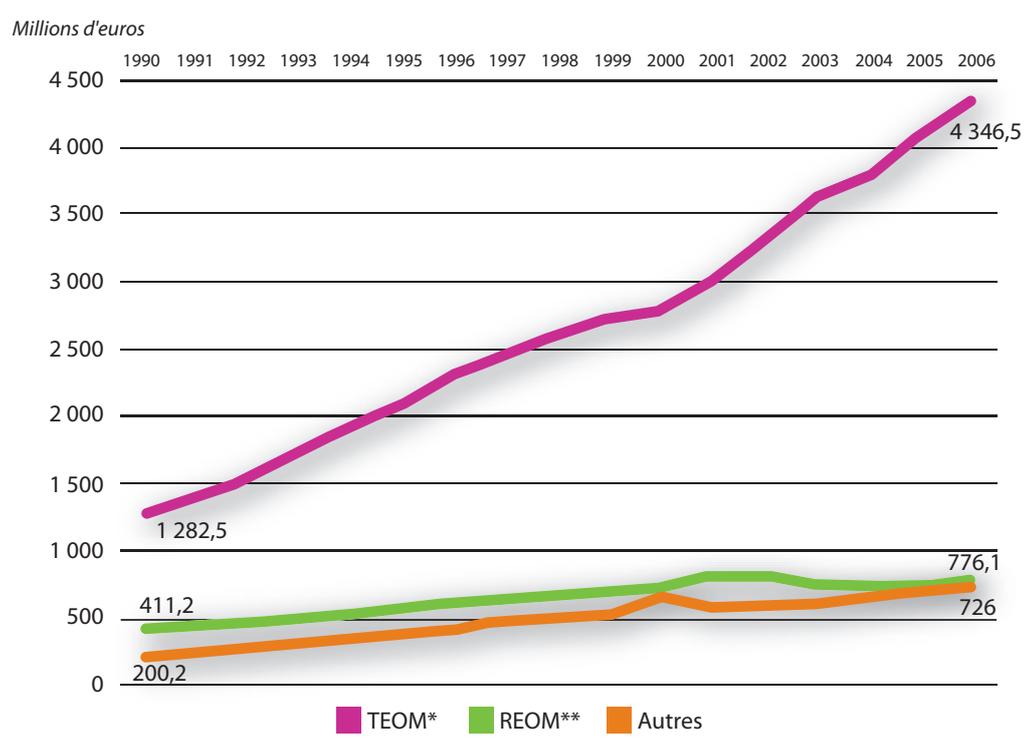
La dépense courante, composée de la dépense des collectivités locales pour la gestion des déchets municipaux, de la dépense des ménages pour les sacs poubelle et de la dépense de gestion des déchets industriels, s'élève à environ 9,7 milliards d'euros.



Source Ministère du Développement durable, SOeS (ex IFEN)

## Le financement 5,8 milliards d'€

### Le financement de la dépense courante de gestion des déchets municipaux



La taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM\*) et la redevance (REOM\*\*) financent respectivement 74 % et 12 % de la dépense courante de gestion des ordures ménagères et assimilées assurée par les collectivités locales en moyenne nationale. Estimé à 4,3 milliards d'€ en 2006, le montant global de la TEOM est en hausse de 6,3 % par rapport à 2005.

\* TEOM : Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères  
\*\* REOM : Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères

Source Ministère du Développement durable, SOeS (ex IFEN)



## SIÈGE SOCIAL

20, avenue du Grésillé  
BP 90406  
49004 ANGERS Cedex 01  
Tél. 02 41 20 41 20  
Fax 02 41 87 23 50

## Centre de PARIS

27, rue Louis Vicat  
75737 PARIS Cedex 15  
Tél. 01 47 65 20 00  
Fax 01 46 45 52 36

## Centre de VALBONNE

500, route des Lucioles  
06560 VALBONNE  
Tél. 04 93 95 79 00  
Fax 04 93 65 31 96

## DIRECTIONS RÉGIONALES

### ALSACE

8, rue Adolphe Seyboth  
67000 STRASBOURG  
Tél. 03 88 15 46 46  
Fax 03 88 15 46 47

### AQUITAINE

6, quai de Paludate  
33080 BORDEAUX Cedex  
Tél. 05 56 33 80 00  
Fax 05 56 33 80 01

### AUVERGNE

63, boulevard Berthelot  
63000 CLERMONT-FERRAND  
Tél. 04 73 31 52 80  
Fax 04 73 31 52 85

### BOURGOGNE

Tour Elithis  
1C, bd de Champagne  
BP 51562  
21015 DIJON Cedex  
Tél. 03 80 76 89 76  
Fax 03 80 76 89 70

### BRETAGNE

33, boulevard Solférino  
CS 41217  
35012 RENNES Cedex  
Tél. 02 99 85 87 00  
Fax 02 99 31 44 06

### CENTRE

22, rue d'Alsace-Lorraine  
45058 ORLÉANS Cedex 1  
Tél. 02 38 24 00 00  
Fax 02 38 53 74 76

## CHAMPAGNE-ARDENNE

116, avenue de Paris  
51038 CHÂLONS-EN-CHAMPAGNE Cedex  
Tél. 03 26 69 20 96  
Fax 03 26 65 07 63

## CORSE

Parc Sainte Lucie  
Immeuble "Le Laetitia" BP 159  
20178 AJACCIO Cedex 1  
Tél. 04 95 10 58 58  
Fax 04 95 22 03 91

## FRANCHE-COMTÉ

25, rue Gambetta - BP 26367  
25018 BESANCON Cedex 06  
Tél. 03 81 25 50 00  
Fax 03 81 81 87 90

## ILE-DE-FRANCE

6-8, rue Jean Jaurès  
92807 PUTEAUX Cedex  
Tél. 01 49 01 45 47  
Fax 01 49 00 06 84

## LANGUEDOC-ROUSSILLON

Résidence « ANTALYA »  
119, avenue Jacques Cartier  
34965 MONTPELLIER Cedex 02  
Tél. 04 67 99 89 79  
Fax 04 67 64 30 89

## LIMOUSIN

38 ter, avenue de la Libération  
BP 20259  
87007 LIMOGES Cedex 01  
Tél. 05 55 79 39 34  
Fax 05 55 77 13 62

## LORRAINE

34, avenue André Malraux  
57000 METZ  
Tél. 03 87 20 02 90  
Fax 03 87 50 26 48

## MIDI-PYRÉNÉES

Technoparc Bâtiment 9  
Rue Jean Bart - BP 672  
31319 LABÈGE Cedex  
Tél. 05 62 24 35 36  
Fax 05 62 24 34 61

## BASSE-NORMANDIE

"Le Pentacle"  
Avenue de Tsukuba - BP 210  
14209 HÉROUVILLE-ST-CLAIR Cedex  
Tél. 02 31 46 81 00  
Fax 02 31 46 81 01

## HAUTE-NORMANDIE

"Les Galées du Roi"  
30, rue Gadeau de Kerville  
76100 ROUEN  
Tél. 02 35 62 24 42  
Fax 02 32 81 93 13

## NORD-PAS-DE-CALAIS

Centre Tertiaire de l'Arsenal  
20, rue du Prieuré  
59500 DOUAI  
Tél. 03 27 95 89 70  
Fax 03 27 95 89 71

## PAYS DE LA LOIRE

SIGMA 2000  
5, boulevard Vincent Gâche  
BP 90302  
44203 NANTES Cedex 02  
Tél. 02 40 35 68 00  
Fax 02 40 35 27 21

## PICARDIE

Immeuble APOTIKA  
67, avenue d'Italie  
80094 AMIENS Cedex 03  
Tél. 03 22 45 18 90  
Fax 03 22 45 19 47

## POITOU-CHARENTES

6, rue de l'Ancienne Comédie  
BP 452  
86011 POITIERS Cedex 02  
Tél. 05 49 50 12 12  
Fax 05 49 41 61 11

## PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR

2, boulevard de Gabès  
BP 139  
13267 MARSEILLE Cedex 08  
Tél. 04 91 32 84 44  
Fax 04 91 32 84 66

## RHÔNE-ALPES

10, rue des Émeraudes  
69006 LYON  
Tél. 04 72 83 46 00  
Fax 04 72 83 46 26

## DÉPARTEMENTS D'OUTRE-MER

### GUADELOUPE

« Café Center »  
Rue Ferdinand Forest  
97122 BAIE MAHAULT  
Tél. (0590) 26 78 05  
Fax (0590) 26 87 15

### GUYANE

28, avenue Léopold Heder  
97300 CAYENNE  
Tél. (0594) 29 73 60  
Fax (0594) 30 76 69

### MARTINIQUE

Zone de Manhity  
Four à chaux Sud  
Immeuble Exodom  
97232 LE LAMENTIN  
Tél. (0596) 63 51 42  
Fax (0596) 70 60 76

### RÉUNION

Parc 2000 - BP 380  
3, avenue Théodore Drouhet  
97829 LE PORT Cedex  
Tél. (0262) 71 11 30  
Fax (0262) 71 11 31

## REPRÉSENTATIONS TERRITORIALES

### NOUVELLE-CALÉDONIE

101 Promenade Roger Laroque  
BP C5  
98844 NOUMÉA Cedex  
Tél. 00 (687) 24 35 19  
Fax 00 (687) 24 35 15

### POLYNÉSIE FRANÇAISE

Rue Dumont d'Urville  
BP 115  
98713 PAPEETE  
Tél. 00 (689) 46 84 55  
Fax 00 (689) 46 84 49

### ST PIERRE-ET-MIQUELON

Direction de l'Agriculture  
et de la Forêt  
BP 4244  
97500 ST-PIERRE-ET-MIQUELON  
Tél. 00 (508) 41 19 80  
Fax 00 (508) 41 19 85

### BUREAU DE BRUXELLES

53, avenue des Arts  
1040 BRUXELLES - BELGIQUE  
Tél. 00 (322) 514 45 56  
Fax 00 (322) 513 91 70



L'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) est un établissement public sous la tutelle conjointe du ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement durable et de la Mer et du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. Elle participe à la mise en œuvre des politiques publiques dans les domaines de l'environnement, de l'énergie et du développement durable. L'Agence met ses capacités d'expertise et de conseil à disposition des entreprises, des collectivités locales, des pouvoirs publics et du grand public et les aide à financer des projets dans cinq domaines (la gestion des déchets, la préservation des sols, l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables, la qualité de l'air et la lutte contre le bruit) et à progresser dans leurs démarches de développement durable. [www.ademe.fr](http://www.ademe.fr)



Crédit illustrations de la couverture : © Bertrand Dubois

Conception, mise en page de la plaquette : A4 éditions

Coordination technique : Christian MATHERY  
Département des Observatoires, des Coûts et de la Planification des Déchets (DOBS)  
ADEME Angers

Suivi de communication : Agnès HEYBERGER  
Service Communication professionnelle et Editions  
ADEME Angers

© ADEME, Angers 2009

Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite selon le Code de la propriété intellectuelle (Art. L 122-4) et constitue une contrefaçon réprimée par le Code pénal. Seules sont autorisées (Art. L 122-5) les copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective, ainsi que les analyses et courtes citations justifiées par le caractère critique, pédagogique ou d'information de l'œuvre à laquelle elles sont incorporées, sous réserve toutefois, du respect des dispositions des articles L 122-10 à L 122-12 du même Code, relatives à la reproduction par reprographie.



Siège social - 20, avenue du Grésillé - BP 90406  
49004 ANGERS cedex 01  
[www.ademe.fr](http://www.ademe.fr)

